



Assemblée générale

Distr. limitée
22 janvier 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 121 e) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

**Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cambodge, Canada,
Chili, Costa Rica, Dominique, Finlande, Grenade, Guyana, Haïti,
Jamaïque, Liban, Mexique, Nicaragua, Portugal, Sainte-Lucie,
Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour,
Suriname et Trinité-et-Tobago : projet de résolution**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cuba, El Salvador, Estonie,
Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grèce, Honduras,
Irlande, Israël, Italie, Lituanie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Slovénie et
Uruguay**

